



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COPIE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale  
des affaires culturelles

Pôle Architecture  
et Patrimoine

**ARRÊTÉ**

portant inscription au titre des Monuments  
Historiques de l'**ancien grand séminaire, siège des  
archives départementales à NIMES (Gard)**

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU** le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

**VU** le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux Monuments Historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

**VU** l'avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 16 novembre 2010 ;

**VU** les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**CONSIDERANT** que l'**ancien grand séminaire, siège des archives départementales à NIMES (Gard)** présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa place dans l'histoire religieuse de la ville et de la qualité de l'architecture de l'institution construite en 1746 ainsi que des bâtiments créés de 1822 à 1828 par Simon Durant, architecte départemental, pour l'installation du grand séminaire et peu modifiés extérieurement pour l'accueil des archives départementales ;

**Sur proposition** du directeur régional des affaires culturelles ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Sont inscrits au titre des monuments historiques, les façades et toitures ainsi que le rez-de-chaussée de l'aile Nord, les deux grands escaliers de l'aile ouest et le vestibule de l'aile sud de l'**ancien grand séminaire, siège des archives départementales à NIMES (Gard)**, situé 22 rue des Chassaintes, figurant au cadastre section DV, sur la parcelle n° 64, d'une contenance de 39a 85ca et appartenant au Conseil Général du Gard identifié sous le n° de SIREN 223 000 019 000 73 ;  
Celui-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 ;

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

**Article 3 :** Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le

- 9 MARS 2011

Le Préfet,

Claude BALAND

Ancien grand séminaire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
NIMES 1  
67 Rue Salomon Reinach 30032  
30032 NIMES Cedex 1  
tél. 04.66.87.60.82 - fax 04.66.87.87.11  
cdif.nimes1@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

ment :

Commune :  
NIMES

Section : DV  
Feuille : 000 DV 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 31/08/2010  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

©2007 Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

